



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE  
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE asbl

VERENIGING VAN DE STAD EN DE GEMEENTEN VAN  
HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST vzw



Monsieur Elio DI RUPO  
Formateur  
Boulevard de l'Empereur 13

1000 BRUXELLES

Vos réf. :

Nos réf. : jg/mc/lm/lmb/mth/ms/mib/hsc/bdj/alv/F-S077

Annexe(s) :

Namur, le 10 octobre 2011

Monsieur le Formateur,

**Concerne: Projets d'arrêtés de la CREG fixant les nouvelles méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité et de gaz**

Les Associations des Villes et Communes des trois Régions tiennent par la présente à marquer leur plus vive opposition aux projets d'arrêtés de la CREG fixant les nouvelles méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

Ainsi, la CREG entend diminuer les coûts en régulant davantage les GRD (plus facilement atteignables que les fournisseurs), d'une part, en diminuant la rémunération des capitaux et, d'autre part, en limitant les coûts acceptables.

Ce nouveau type de tarification s'inscrit dans une vision à court terme. Cette méthodologie est aussi un réel danger pour les investissements qui deviendront plus difficiles à envisager compte tenu du manque d'attractivité pour les investisseurs que sont avant tout les actionnaires.

Les Associations regrettent que la CREG, pourtant informée du rôle prépondérant des communes au sein des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD), n'ait pas cru utile d'organiser une véritable concertation sur ses projets et sur une problématique vitale pour les communes et leurs budgets.

UNION DES VILLES  
ET COMMUNES DE  
WALLONIE asbl

Rue de l'Etoile 14  
B-5000 - NAMUR  
Tél.: 081 240 611  
Fax: 081 240 610  
E-mail:  
[commune@uvcw.be](mailto:commune@uvcw.be)  
<http://www.uvcw.be>

ASSOCIATION DE LA  
VILLE ET DES  
COMMUNES DE LA  
REGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE  
asbl

Rue d'Arlon 53 Bte 4  
B-1040 - BRUXELLES  
Tél.: 02 238 51 40  
Fax: 02 280 60 90  
E-mail: [welcome@avcb-  
vsqb.be](mailto:welcome@avcb-vsqb.be)  
<http://www.avcb.be>

VERENIGING VAN  
VLAAMSE STEDEN EN  
GEMEENTEN vzw

Paviljoenstraat 7-9  
B-1030 - BRUSSEL  
Tél.: 02 211 55 36  
Fax: 02 211 56 00  
E-mail: [info@vvsq.be](mailto:info@vvsq.be)  
<http://www.vvsq.be>

Ainsi, les trois Associations rappellent fermement que c'est en vue de faciliter l'ouverture du marché de l'énergie en Belgique que les communes ont été fortement sollicitées pour jouer un rôle actif dans le processus de séparation des activités de production et de vente d'énergie et des activités de gestion de réseaux (unbundling).

Ces mêmes communes ont été amenées et n'ont pas hésité à prendre des responsabilités beaucoup plus directes dans la gestion opérationnelle des réseaux de distribution dans l'ex-secteur mixte avec la création des sociétés ORES, Eandis et Sibelga-BNO. Elles ont été également sollicitées pour racheter progressivement les participations d'Electrabel dans les activités de transport et de distribution et cela en l'absence d'acteur public fédéral ou d'investisseurs privés candidats.

Les Associations rappellent que les prix de rachat des participations d'Electrabel ont été fixés en fonction des méthodes de valorisation et de régulation de la CREG. Elles considèrent dès lors anormal et particulièrement incongru que la CREG modifie aujourd'hui de manière dramatique la rémunération des capitaux communaux investis et pénalise ainsi les communes et leurs contribuables pour des investissements réalisés en fonction d'une demande pressante des autorités européennes et nationales et des régulateurs dont la CREG pour un plus grand unbundling.

Les trois Associations considèrent qu'il s'agit en l'espèce d'une attaque inacceptable contre les revenus financiers des communes, revenus totalement justifiés par les investissements consentis à la demande de l'Etat fédéral et de son régulateur.

De même, elles s'opposent totalement à une quelconque rétroactivité des éventuelles nouvelles règles à la période tarifaire 2009-2012 en cours, ce qui oblitérerait les résultats de l'exercice 2010 des GRD pourtant clôturé et les bénéfices des exercices suivants de ces derniers, diminuant de façon drastique le juste return financier attendu par les communes pour leurs budgets, alors que ces mêmes revenus financiers ont déjà été budgétés pour l'exercice 2011 et le seront sous peu pour l'exercice 2012.

Enfin, et ce n'est pas aux yeux des Associations et des communes qu'elles représentent la moindre des conséquences néfastes des projets susmentionnés, en aucun cas et en aucune façon la sécurité des citoyens ne peut être mise en cause.

Il serait totalement irresponsable que les GRD soient amenés, sous la contrainte des exigences inconsidérées de la CREG, à poser des arbitrages entre d'une part, des investissements absolument nécessaires à la sécurité des réseaux et des consommateurs et d'autre part, des investissements légitimes d'expansion et de recherche indispensables dans l'amélioration des services rendus à la population. De même, il va de soi qu'une diminution des investissements ne sera pas sans conséquences sur la fiabilité et la stabilité des réseaux.

Dans un même ordre d'idée, nous rappellerons également que l'Europe exhorte les Etats membres à réaliser des investissements pour soutenir la production "décentralisée" (l'éolien, la biomasse, le photovoltaïque, ...) source de développement économique dans le respect du développement durable.

Il sera bien difficile d'assurer ses investissements si la rémunération des capitaux investis s'avère drastiquement diminuée.

Aussi, les trois Associations et les communes qu'elles représentent vous demandent de prendre position et d'œuvrer pour une refonte complète des projets de la CREG en concertation avec les villes et communes et leurs GRD.

Enfin, les trois Associations exigent, qu'en toute hypothèse, les tarifs qui seront arrêtés par la CREG cessent de lier les nouvelles entités régulatrices régionales lorsque la régionalisation des tarifs de distributions sera effective.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agrée, Monsieur le Formateur, l'assurance de notre très haute considération.

Jacques GOBERT  
Président  
de l'Union des Villes et  
Communes de Wallonie

Marc COOLS  
Président  
de l'Association de la Ville et  
des Communes de la Région  
de Bruxelles-Capitale

Luc MARTENS  
Voorzitter  
van de Vereniging van  
Vlaamse Steden  
en Gemeenten

Président de l'Union des Villes  
et Communes belges

*Michèle BOVERIE, Secrétaire générale-adjointe, UVCW, tél. 081 24.06.15, e-mail: [michele.boverie@uvcw.be](mailto:michele.boverie@uvcw.be)  
Robert PETIT, Conseiller, AVCB-VSGB, tél. 02 238.51.55, e-mail: [robert.petit@avcb-vsgeb.be](mailto:robert.petit@avcb-vsgeb.be)  
Jan LEROY, Coordinateur exécutif - Finances municipales et bien public, VVSG, tél. 02 211.55.36,, e-mail:  
[jan.leroy@vvsge.be](mailto:jan.leroy@vvsge.be)*

*Le présent courrier est adressé aux destinataires suivants:*

- Yves Leterme, Premier Ministre
- Paul Magnette, Ministre du Climat et de l'Energie,
- Elio Di Rupo, Formateur
- Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre
- Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre
- Didier Reynders, Vice-Premier Ministre
- Steven Vanackere, Vice-Premier ministre
- Guy Vanhengel, Vice-Premier ministre
- Copie pour information à la CREG